



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le trente-et-un mai deux mille vingt-trois par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, Mme CHRIST, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, M. ANDRÉ J., Mme VANDENBERGHE, Mme LAUQUERE, M. ANDRÉ É., M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. RENOU, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, M. GADY.

ABSENTS EXCUSÉS : M. RIVOT (pouvoir à M. MARCHIVE), M. COUDASSOT-BERDUCOU (pouvoir à Mme MOULHARAT), Mme DAUDOU-ESPOSITO, Mme TOULLIER (pouvoir à Mme CHRIST), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. THOUVENIN de VILLARET), Mme BAYET.

ABSENTS : Néant

Madame Marie-Laure FAURE est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tarifs emplacements Food trucks et exposants - Été 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc LAPEYRONNIE

Les manifestations estivales « *Vendredis sous les étoiles* » proposées à la « *Villa Marquet* » sont renouvelées pour l'été 2023. Elles se dérouleront tous les vendredis soir du 7 juillet au 18 août 2023.

Dans le cadre de ces manifestations, le marché gourmand et fermier organisé parallèlement tous les vendredis soir, est également renouvelé.

Il est donc nécessaire de fixer pour 2023, le tarif de l'emplacement de marché pour les Food trucks et pour les exposants.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de l'emplacement pour les Food trucks à :

- 40€ par emplacement pour les Food trucks réguliers,
- 50€ par emplacement pour les Food trucks passagers.

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2023, les tarifs de l'emplacement fixés en 2022 pour les exposants à :

- 2€ le mètre linéaire avec électricité pour les abonnés,
- 1€ le mètre linéaire sans électricité pour les abonnés,
- 3€ le mètre linéaire avec électricité pour les passagers,
- 2€ le mètre linéaire sans électricité pour les passagers.

Par ailleurs, la commune de Chancelade accueillera au complexe sportif les Vintage Days les 2 et 3 septembre 2023. Monsieur le Maire propose que le tarif d'emplacement des marchés gourmands pour les Food trucks soit appliqué pour ces deux jours également, soit :

- 40€ par emplacement pour les Food trucks réguliers,
- 50€ par emplacement pour les Food trucks passagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **FIXE** les tarifs par emplacement pour les marchés tels que présentés supra ;
- **FIXE** les tarifs par emplacement pour les Vintage Days tels que présentés supra ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 6 juin 2023.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE
Maire

